

Pascale Vielle, Philippe Pochet
& Isabelle Cassiers (dir.)

L'État social actif

Vers un changement de paradigme ?

INTRODUCTION

L'État social actif

Vers un changement de paradigme ?

Isabelle CASSIERS, Philippe POCHET
et Pascale VIELLE

Le concept d'État social actif (ESA) a fait son apparition dans le langage politique et journalistique belge à la fin des années 1990. Son usage s'est rapidement diffusé et banalisé, gagnant les grands médias. En fin de décennie, une nouvelle coalition gouvernementale regroupant les libéraux, les socialistes et les écologistes (1999-2003) adopta ce concept comme fer de lance de ses politiques sociales, malgré l'hésitation de certains acteurs¹. La mise en application de politiques visant un renouveau de l'État social laissa rapidement apparaître de larges divergences d'opinions quant à la notion même d'ESA et quant aux politiques devant en découler. En effet, certains désignaient par ce terme un prolongement naturel de l'État providence, l'inscrivant dans la continuité, tandis que d'autres y voyaient un concept novateur, tremplin nécessaire pour sortir des impasses de la protection sociale traditionnelle. D'autres encore, plus radicaux, y percevaient non sans inquiétude les signes d'une remise en cause des acquis sociaux séculaires et l'émergence d'un nouveau paradigme. C'est dans ce contexte qu'ont émergé les premières questions rassemblant les initiateurs de cet ouvrage, puis tous ses contributeurs : qu'entend-on par État social actif ? En quoi celui-ci diffère-t-il de l'État social traditionnel ? Quels sont les enjeux des changements annoncés ou déjà en cours ?

Pour introduire le lecteur à la démarche qui nous a menés de ces questions initiales à la publication de nos recherches, nous procéderons en quatre temps. Une première section de l'introduction retrace l'histoire du concept d'ESA, en repartant en amont du cas belge et en sui-

¹ Notamment les socialistes et les écologistes francophones, moins convaincus par le bien-fondé du concept.

vant son évolution jusqu'au cœur des instances européennes. Nous présenterons ensuite le groupe qui nous a réunis sur ce thème pendant plusieurs années, à savoir le GRIDES – Groupe de recherche interdisciplinaire « droit, économie et société » – dont la composition, les méthodes de travail et les questionnements sont exposés à la section deux. Le résultat de ces réflexions a pris la forme de ce volume dont nous résumerons, en troisième section, les principaux thèmes abordés ainsi que les thèses soutenues par chacun des auteurs. Enfin, l'aboutissement de ce cheminement commun a incité les directeurs de publication à reprendre une réflexion globale sur certains aspects de la recherche, bouclage réflexif livré en quatrième et dernière section.

I. Historique du concept d'ESA

Les discussions sur les réformes de l'État social, jugées inévitables, ont pris forme au début des années 1990 dans divers milieux académiques. Giddens, Beck ou Rosanvallon ont apporté des contributions majeures à l'analyse critique de l'État social classique. Les débats qu'ils ouvraient ont été repris et approfondis par des spécialistes de l'État providence tels qu'Esping-Andersen (2002) ou Scharpf et Schmidt (2000a et b) qui s'inquiétaient de l'absence de réformes, en particulier pour les États providence bismarckiens.

Ces réflexions académiques ont acquis une large renommée dans le champ politique lorsque Tony Blair s'inspira de Giddens pour concevoir la réforme des politiques sociales anglaises. En prenant, en 1997, la tête d'un « New Labour », qui marquait le retour des travaillistes au pouvoir après presque deux décennies dans l'opposition, Tony Blair fut le premier à proposer aux sociaux-démocrates européens et mondiaux d'emprunter une « troisième voie », « par delà la gauche et la droite », selon l'expression de Giddens (1994 et 1998). Celui-ci plaidait en effet pour un *positive welfare*, ou *positive social state* : s'il s'agit bien de maintenir un régime étendu de protection sociale, il y a lieu de briser, chez les citoyens affectés par les divers risques sociaux, les réflexes d'attente passive d'une indemnisation. Pas de droit sans responsabilité, tel serait le principe fondamental de la troisième voie.

Les sociaux-démocrates accédèrent au pouvoir dans la plupart des pays européens entre 1997 et 2002, après une quinzaine d'années d'offensive néo-libérale. Toutefois, le contexte de la fin des années 1990 incitait les partis de centre gauche à la modération : sur le plan national, persistance du chômage et maintien d'un contrôle rigoureux des finances publiques ; sur le plan international, pressions concurrentielles fortes issues de la globalisation ; en toile de fond, effondrement du commu-

nisme et basculement des référentiels doctrinaux. On se souviendra néanmoins que cette « nouvelle vision » ne plaisait pas à tous².

En Belgique, c'est Frank Vandenbroucke, ministre des Affaires sociales et des Pensions du gouvernement « arc-en ciel » (coalition des libéraux, des socialistes et des écologistes) qui importa officiellement le principe de *positive social state* et en consacra la traduction francophone. La déclaration gouvernementale d'octobre 1999 annonçait en effet que la politique économique et sociale devrait être réorganisée selon les principes de l'État social actif³. Ce terme entra dès lors dans le vocabulaire standard des politiciens, des académiques et des journalistes. Si la définition de l'ESA y restait toutefois entourée d'un certain flou, le concept fut précisé deux mois plus tard, dans un exposé de Frank Vandenbroucke :

L'orientation doit être claire : un État social « actif entreprenant » qui vise à une « société de personnes actives » sans renoncer à l'ancienne ambition de l'État social, c'est-à-dire une protection sociale adéquate. Il est vrai que l'État traditionnel est, dans un certain sens, passif. Ce n'est qu'après l'apparition d'un risque social qu'il agit par l'intermédiaire de ses organes qui déploient leur arsenal d'allocations. L'État social actif veut suivre une nouvelle approche. De surcroît, l'objectif qu'il poursuit est différent lui aussi. Il ne s'agit plus seulement d'assurer les revenus, mais aussi d'augmenter les possibilités de participation sociale, de façon à accroître le nombre des personnes actives dans la société. Cette ambition suppose une politique proactive, qui insiste davantage sur les investissements dans les personnes, sur le travail sur mesure, sur la responsabilité personnelle des différents acteurs intervenant sur le terrain social.

À l'évidence, activation est un mot clé. Il convient, autant que possible, de supprimer ou de corriger les mécanismes de l'actuel système de sécurité sociale qui découragent les gens au lieu de les encourager à être actifs, de façon à ce que le filet de protection sociale ne constitue plus un piège à l'emploi. De plus, l'État social actif a un effet proactif. Il n'attend pas qu'un risque social se produise ; au contraire, il met l'accent sur la prévention. Il peut le faire précisément parce qu'une série de nouveaux risques sociaux sont bien plus prévisibles (Vandenbroucke, 1999).

Le projet de transformation d'un État social traditionnel en État social actif ne va pas sans une révision de la notion de responsabilité :

² En France, par exemple, Lionel Jospin prenait le contre-pied de cette approche (pour plus de développements, voir Matagne, 2001).

³ Déclaration de politique fédérale, prononcée par le Premier ministre belge lors de l'ouverture de la session parlementaire 1999-2000, Bruxelles, 12 octobre 1999 (<http://www.belgium.be>).

L'approche classique du social en termes « d'assurance » contre les risques imprévisibles a entraîné sa catégorisation dans les statistiques et l'étude des probabilités, de sorte que l'opinion au sujet du comportement des individus est passée à l'arrière-plan. La question des fautes personnelles et de l'admissibilité d'attitudes individuelles était d'un intérêt secondaire. Ce dernier aspect l'emporte à présent de plus en plus (Vandenbroucke, 1999).

En conclusion de l'exposé, l'auteur souligne que l'ESA constitue une réponse *rationnelle* aux défis socio-économiques de l'heure, précise qu'il s'agit d'une réponse *sociale-démocrate* et y voit en outre une réponse *offensive* à la question de savoir ce que devrait être l'âme du projet européen.

En Europe, les déclarations communes sur le thème de la modernisation de la politique sociale européenne se multiplièrent. Suivant de près celle de Blair et Schroeder⁴, une *Déclaration commune du Royaume-Uni et de la Belgique quant à la préparation du Conseil spécial de Lisbonne* proposa aux Européens de « repenser l'organisation de l'État providence traditionnel », de « moderniser la politique sociale et développer des États sociaux actifs »⁵.

Lors du Conseil de Lisbonne, tenu les 23 et 24 mars 2000, l'Union fixa un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir :

devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. [...] L'investissement dans les ressources humaines et la mise en place d'un État social actif et dynamique revêtiront une importance capitale tant pour la place de l'Europe dans l'économie de la connaissance que pour faire en sorte que l'émergence de cette nouvelle économie n'ait pas pour effet d'aggraver les problèmes sociaux actuels que sont le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. [...] C'est sur la base du modèle social européen, avec ses régimes de protection sociale très développés, que doit se faire le passage à l'économie de la connaissance. Ces régimes doivent toutefois être adaptés dans le cadre d'un État social actif de manière à ce qu'il soit financièrement intéressant de travailler, à garantir leur viabilité à long terme malgré le vieillissement de la population, à promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des sexes, et à fournir des services de santé de qualité (Conseil européen, 2000 : points 5, 24 et 31).

⁴ Déclaration commune de Blair et Schroeder du 8 juin 1999 intitulée « The Third Way/Die Neue Mitte ». Cette déclaration n'utilise cependant pas tel quel le terme d'ESA.

⁵ Communiqué de presse du 23 février 2000. (sur la stratégie des partis socialistes/sociaux-démocrates en matière européenne, voir Ladresh, 2000).

L'ESA apparaissait donc comme une nouvelle stratégie de la politique économique et sociale tant en Belgique que dans l'Union européenne. Pourtant de nombreuses questions restaient en suspens : s'agissait-il d'une simple rhétorique de façade ou d'un réel tournant dans les politiques sociales ? Dans l'hypothèse d'un changement de cap, était-ce dans le respect des principes de solidarité fondateurs de la sécurité sociale (une réinterprétation de ceux-ci dans le cadre d'une économie mondialisée) ou l'ampleur du virage annonçait-elle une rupture, un changement de paradigme ? Fallait-il y voir la déstructuration des États providence ou au contraire leur revitalisation face aux transformations du capitalisme ? Une capitulation des institutions du vieux continent face au dictat de la globalisation ou un formidable potentiel de consolidation du « modèle européen » ?

II. Origine et travaux du GRIDES

Ce bref rappel historique situe les questions qui furent à l'origine de la création du GRIDES, *Groupe de recherche interdisciplinaire « droit, économie et société »*. Quelques chercheurs et praticiens réunis pour la première fois en septembre 2001 à l'initiative de Pascale Vielle et de Philippe Pochet décidèrent de mettre en commun leurs interrogations, avec la volonté de dépasser ensemble les limites de leurs disciplines propres et d'explorer la voie d'une approche pluridisciplinaire. En effet, la question des transformations historiques de l'État concerne tant le politologue que le juriste, l'économiste que le sociologue ou le philosophe. Aucune de ces disciplines ne peut prétendre au monopole du discours légitime sur le sujet. Le groupe adopta rapidement le point de vue de Bruno Théret (1995 : 8) :

Cette division entre des disciplines qui ne communiquent que difficilement est un obstacle important au développement d'attitudes scientifiques susceptibles de parvenir à une compréhension et à une prospective des phénomènes dans la longue durée. Dès qu'il n'est plus possible, comme c'est le cas dans la période actuelle, d'admettre l'hypothèse *ad hoc* du « toutes choses égales par ailleurs » parce que tout bouge selon des vitesses différenciées, dès que l'on est dans des périodes de crise, d'instabilité et/ou d'indécision où les différents temps de l'histoire tendent à se confondre avant une nouvelle différenciation, le partage disciplinaire des tâches devient de plus en plus difficilement tenable car il ne produit plus que des développements de faible portée.

La démarche fut tout d'abord introspective. Les chercheurs s'exposèrent leurs propres réflexions, s'ouvrirent aux autres disciplines, y réagirent, prirent le point de vue tour à tour d'experts étrangers ou d'acteurs du terrain belges. Ils se fixèrent un programme de (re)lecture,

comportant notamment des auteurs tels que G. Esping-Andersen (1990 et 2002) et Peter Hall (1993). L'idée de s'atteler ensemble à la production d'un livre émergea progressivement, avec la volonté de trouver une ossature commune aux contributions tout en respectant les grilles d'analyse et les sensibilités de chacun. Le souhait fut d'ancrer cette réflexion dans le contexte belge tout en s'inscrivant dans les débats internationaux et européens sur les réformes des systèmes de protection sociale. C'est ainsi qu'un dialogue avec des chercheurs américains, canadiens, français et suisses s'engagea naturellement et permit d'éclairer les auteurs du GRIDES tant sur les méthodes d'analyse du changement que sur des problématiques spécifiques associées à l'émergence d'un ESA.

Les chercheurs du GRIDES furent rapidement confrontés à la question de la temporalité dont le récent ouvrage de Paul Pierson (2004) rappelle le caractère essentiel dès qu'il s'agit d'analyser le changement social. Si tous s'accordaient sur la nécessité d'une périodisation, des divergences quant au choix des dates de référence émergèrent aussitôt, chaque discipline proposant une périodisation différente des changements sociaux. Pour s'en tenir à l'exemple du droit et de l'économie, les juristes tenaient pour rupture fondamentale l'autonomisation du droit social par rapport au droit civil, plus précisément au droit des contrats, survenue à la fin du 19^e siècle. Selon ce point de vue, les transformations actuelles du droit du travail peuvent être perçues comme un mouvement de retour vers le droit civil et donc vers le modèle prévalant au 19^e siècle. Les économistes étaient plus enclins à mettre en évidence l'évolution des tensions entre marché et État : pour eux, la naissance de la sécurité sociale au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale s'intégrait dans un ensemble plus vaste de politiques keynésiennes visant l'encadrement de la croissance par l'État. Dans cette perspective, la rupture du « compromis fordiste » au seuil des années 1980 doit s'analyser à la lumière des transformations globales du régime de croissance : peut-on voir l'amorce de nouveaux compromis institutionnalisés intégrant le poids de plus en plus déterminant des marchés financiers ? Les approches plus philosophiques sont quant à elles moins marquées par le basculement d'une période historique vers une autre, et davantage concernée par une autre forme de basculement, issu d'un débat permanent entre différents courants de pensée.

Cet ouvrage s'est trouvé confronté à deux autres défis d'envergure, comme le sont la plupart des travaux consacrés au changement économique et social. Le premier défi est celui de la mesure même du changement et du rôle des idées (changement de paradigme) dans les processus d'évolution. Le second est celui de la convergence ou de la divergence entre politiques. Il s'agit là d'aspects essentiels de cette recherche commune. L'État social actif, introduit en Belgique, consti-

tue-t-il ou non un changement de paradigme, une nouvelle hiérarchie d'objectifs ? Est-ce au contraire un simple réaménagement de mesures éparses qui n'altère pas la nature de l'État providence ? Observe-t-on une convergence vers un État social actif ou derrière des mots communs faut-il voir des dynamiques institutionnelles ou cognitives différentes ? À quel niveau se produisent convergence et divergence ? Quel est le rôle des idées et des communautés épistémiques par rapport à la « dépendance de sentier » (*path dependency*), à l'histoire longue et aux institutions ? Comme le souligne Jane Lewis (2002) :

It is difficult to find ways of describing what has happened that capture the degree of change that has taken place, and generalisation has proved impossible. But as political scientists involved more generally in seeking explanations for policy change have pointed out, there are different levels of change, which may also be of hierarchical importance.

La distinction entre plusieurs niveaux hiérarchisés du changement nous sembla une première grille féconde pour charpenter l'ouvrage, en prenant appui sur les catégories proposées par Peter Hall. Dans son analyse du basculement du keynésianisme vers le monétarisme au Royaume-Uni, Hall définit tout d'abord le *social learning* – base de tout changement de politique – comme « [...] a deliberate attempt to adjust the goals or techniques of policy in response to past experience and new information [...] » (Hall, 1993). Le point essentiel de la démonstration de Hall porte sur les dysfonctionnements du modèle antérieur (ici la politique keynésienne) qui conduisent au changement. Notons que le même argument se retrouve chez d'autres auteurs, notamment Visser et Hemerijck (1997) à propos des Pays-Bas : les changements du modèle social hollandais depuis l'accord fondateur de Wassenaar (1982) sont le produit de l'échec (*the Dutch disease*) de la période précédente. La crise conduit les acteurs à repenser les fondements du système social et à explorer d'autres voies.

Peter Hall considère ensuite trois ordres de changement dans les politiques publiques :

The learning process may take different forms, depending on the kinds of changes in policy that are involved. That is to say, the concept of social learning should be desegregated. In order to do so, we can think of policy-making as a process that usually involves three central variables : the overarching goals that guide policy in a particular field (third order), the techniques or policy instruments used to attain those goals (second order), and the precise settings of these instruments (first order) (Hall, 1993 : 278).

Toutefois, en matière sociale, la différence entre les changements de premier et de deuxième ordre est souvent difficile à distinguer. C'est pourquoi Hemerijck et van Kersbergen (2002) ont proposé de créer une

nouvelle catégorie, celle des « institutions », et de fusionner les deux premières catégories de Hall. Comme le souligne Bruno Palier (2002) :

(they) identify an intermediary type of change between instrumental and paradigmatic change : what they call « institutional change », when a basic institution of a welfare system is reformed, such as a privatization of public service, or a change in the financing mechanism (taxes replacing social contribution for instance). These institutional reforms are focused on institution, without explicitly mentioning the goals, but usually they also imply a change in social policy goals. Therefore, they could be associated with third order changes, but incremental ones [...].

Dans cette perspective, chaque auteur pouvait, sur son terrain propre, qu'il soit théorique ou empirique, tenter d'identifier à *quel niveau* se situent les transformations des pratiques ou des discours associés à l'État social actif : s'agit-il d'un simple changement d'instruments de la politique sociale ou d'une transformation plus en profondeur des institutions, ou plus radicalement encore d'un changement de paradigme ? Cette distinction entre les différents types de changement a dès lors permis de mieux cerner la nature de ceux-ci. Au fil des sessions, la question de la nature et/ou du niveau de changement est revenue de manière lancinante, la grille proposée par Hall servant souvent à cet égard de principe organisateur des discussions. Le plan de l'ouvrage reflète en partie cette démarche. Mais si l'approche de Peter Hall a servi de toile de fond pour les contributeurs à cet ouvrage, précisons d'emblée qu'il s'est agi davantage d'une source commune d'inspiration librement intégrée dans les contributions individuelles que d'un cadre analytique pleinement partagé.

III. Structure de l'ouvrage

Les contributions des auteurs ont été regroupées en trois parties, précédées d'un chapitre liminaire.

En tête d'ouvrage, Robert Boyer signe bien plus qu'une préface : tout en introduisant les contributions suivantes, il y déploie sa propre analyse des changements en cours. S'il diagnostique un basculement d'époque, une remise en cause des logiques et des formes de l'État du bien-être, il insiste sur la persistance d'une grande diversité des expériences nationales en la matière. Transformation du contexte macroéconomique, déséquilibres financiers récurrents, insatisfaction des usagers et recomposition des alliances politiques se conjuguent pour expliquer un basculement du référentiel en matière d'État social. Du *welfare*, fondé sur une couverture des risques sociaux associés aux failles du marché, le basculement s'opère vers un *workfare*, visant au contraire à favoriser la réactivité des individus aux signaux du marché. Pour autant

l'État social actif que proposent certains gouvernements en Europe continentale n'est pas nécessairement la copie conforme du *workfare* anglo-saxon car l'activation de l'emploi s'insère dans des systèmes de protection sociale qui, bien que différenciés, restent caractérisés par une vocation universaliste. La convergence de ces systèmes est d'autant plus problématique que le *workfare* s'inscrit dans une stratégie d'activation des mécanismes concurrentiels, alors que l'ESA pourrait être une pièce déterminante dans l'adoption d'un modèle reposant sur des acteurs collectifs et un certain degré de coopération, que l'auteur baptise *modèle anthropogénétique*. S'il met en lumière la complexité et la diversité des transformations en cours, ce chapitre liminaire laisse donc très ouvert l'éventail des possibles, tout en pointant du doigt une voie originale que les Européens pourraient emprunter à long terme.

La mise en perspective de l'ESA est approfondie par les contributions rassemblées dans la première partie de l'ouvrage. Son émergence est située dans un demi-siècle d'histoire : celle des régimes socio-économiques, des principes généraux de la protection sociale et des formes particulières de la sécurité sociale belge. Le contexte général de l'ESA étant retracé, la deuxième partie du livre s'attelle à l'analyse des pratiques belges de l'activation. Elle évalue l'impact des diverses réformes introduites dans le traitement du chômage, des travailleurs âgés, de l'aide sociale et de la réinsertion des chômeurs sur le marché du travail. Enfin, une troisième et dernière partie, composée d'études plus réflexives sur la conception de la justice sociale et la vision anthropologique sous-jacente à l'ESA, pose explicitement la question du changement de paradigme. Nous proposons ci-dessous un bref résumé de chacune des contributions.

A. Mise en perspective de l'ESA

Quels sont les principes fondateurs de la sécurité sociale, dans quel contexte ont-ils vu le jour, sous quelles pressions ont-ils évolué, de quelle manière ont-ils été affectés par les changements socio-politiques des années 1980, comment leur évolution s'inscrit-elle dans les transformations plus vastes du régime de croissance et de son mode de régulation, quelles sont les spécificités du cas belge ? Telles sont les principales questions abordées dans les trois chapitres de cette première partie.

Pour Jean-Michel Bonvin et Éric Moachon, le développement de l'État social actif va de pair avec l'entrée de l'individu en politique sociale. La pression exercée sur les bénéficiaires par les politiques de remarchandisation contribue à effacer la frontière entre la sécurité sociale d'une part, forme concrète de la responsabilité sociale, et le travail social d'autre part, où la responsabilisation des individus

s'impose comme l'objectif premier. Ce premier chapitre évalue dans quelle mesure le double passage de l'*indemnisation de l'incapacité de travail* à la *promotion de la capacité de travail* et d'une *logique catégorielle d'intervention* à une *logique individualisante* constituent une subversion des principes fondateurs de la sécurité sociale ou un aménagement des instruments destinés à prendre en charge de manière plus efficace le phénomène de l'exclusion sociale. L'étude suggère que les transformations induites par l'ESA peuvent conduire à quatre situations idéal-typiques contrastées qui, selon les cas, pervertissent ou non l'État social. L'émergence de l'ESA serait donc fondamentalement ambivalente : elle comporte à la fois le risque de dérives néo-libérales ou autoritaires et la promesse d'interventions capacitantes qui accroîtraient les libertés individuelles. En conclusion les auteurs constatent qu'au-delà d'un socle commun d'exigence de remarchandisation, les situations nationales sont contrastées.

Dans un deuxième chapitre, Isabelle Cassiers et Étienne Lebeau associent la crise de l'État providence à celle du *fordisme*, et l'émergence de l'ESA à celle d'un nouveau mode de régulation. Leur mise en perspective historique est inspirée de la théorie de la régulation. Ils évoquent successivement les compromis socio-politiques de l'après-guerre dont l'État providence est issu, son insertion cohérente dans un ensemble institutionnel plus vaste, la croissance vigoureuse qui en a résulté pendant près de trente ans, puis la crise qui a affecté dans les années 1970 et 1980 chacune des composantes de l'édifice institutionnel fordiste. Peut-on voir dans les mutations récentes du capitalisme l'émergence d'un nouveau mode de régulation, dont l'ESA serait un des éléments ? Les auteurs insistent sur la prédominance, depuis vingt ans, d'une logique financière qui domine chacune des formes institutionnelles et contraint l'État à un repli face aux « lois du marché ». Ils jettent le doute sur la capacité du projet d'ESA d'atteindre les objectifs qu'il se donne – réduction du chômage, maintien d'une large couverture sociale – faute d'avoir acté le poids de la globalisation financière et de s'être donné les moyens d'en contrer les effets sur l'ensemble de la régulation.

Pierre Reman et Philippe Pochet examinent ensuite le parcours historique de la sécurité sociale en Belgique. Soixante ans après les pactes fondateurs, la sécurité sociale belge a fait l'objet de transformations importantes tout en continuant à se revendiquer des principes de base mis en exergue à la sortie de la guerre et à accorder une place centrale aux institutions et aux acteurs collectifs présents dès la construction du système. Ces transformations présentent des similitudes avec celles qui se réalisent dans la plupart des pays européens mais gardent des spécificités propres au système belge. En premier lieu, les auteurs situent la sécurité sociale belge par rapport aux différents répertoires mis en place

en Europe et aux tensions et compromis qui ont institué le système. Ils analysent ensuite la période d'essor de la sécurité sociale lié à l'approfondissement des règles initiales et à l'estompement des tensions internes propres au système politique belge. Enfin, les auteurs analysent la façon dont la sécurité sociale a évolué dans le contexte de crise économique et de croissance du chômage, et indiquent en quoi le système belge a résisté à des scénarii de rupture par rapport à ses fondements pratiques, tout en intégrant les contraintes macro-économiques qui ont fondamentalement transformé les politiques menées. Cette contribution conclut sur le constat d'un système qui, dans toutes ses étapes, évolue en fonction des compromis entre les acteurs collectifs et leurs capacités à les reformuler, en intégrant des contraintes externes qui s'imposent à eux.

B. L'ESA en action : pratiques belges de l'activation

Entrant plus en détail encore dans la réalité belge, cinq études approfondissent les réformes des politiques sociales. Elles examinent les changements ou les stabilisations de politiques particulières en moyenne ou longue durée.

La contribution de Paul Palsterman examine les réformes récemment adoptées par le gouvernement belge en matière d'assurance-chômage à la lumière des transformations de la notion juridique de chômage involontaire, de 1945 à nos jours. Plus qu'une rupture dans les conceptions fondamentales, l'auteur lit dans les changements actuels une fidélité aux principes d'origine. Les incontestables et importantes modifications survenues dans les pratiques administratives témoignent selon lui d'une adaptation au contexte, notamment à la permanence d'une population de chômeurs nombreuse et hétérogène, et à l'évolution institutionnelle belge, qui a scindé les instances responsables de l'indemnisation du chômage d'une part et de l'insertion des chômeurs d'autre part.

Jean-François Orianne se concentre sur le traitement des « troubles de l'employabilité » tel qu'il s'est développé en Région wallonne. Les politiques d'activation produisent de nouveaux cadres organisationnels et de nouveaux groupes professionnels chargés de l'insertion des chômeurs. L'auteur dénonce l'effet de ces nouvelles pratiques qui orientent le traitement du chômage dans une voie résolument « clinique ». Dans le cadre de dispositifs contraignants d'« accompagnement » des demandeurs d'emploi, le travail des professionnels consiste principalement à mettre l'individu au travail... sur lui-même. Pour rendre leur intervention légitime aux yeux du public, les professionnels de l'insertion devraient se rendre capables de construire des « troubles de l'employabilité ». Leur autonomie professionnelle vis-à-vis de l'État qui les mandate

suppose une déconnexion radicale entre le travail sur l'employabilité du demandeur d'emploi d'une part et sa mise à l'emploi d'autre part.

Nathalie Burnay retrace la manière dont les politiques sociales concernant les travailleurs âgés sont passées d'une politique de réduction du chômage à une politique d'activation, de vieillissement actif. L'analyse des politiques publiques menées en matière de gestion des fins de carrière depuis les années 1980 montre de profonds bouleversements dans les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement, et plus fondamentalement encore une transformation des principes de légitimité qui soutiennent ces dispositifs. D'une politique de sortie anticipée des aînés pour tenter de réduire l'augmentation massive du taux de chômage, on s'achemine progressivement vers une politique davantage proactive de maintien des travailleurs en activité et d'augmentation du taux d'emploi des seniors. L'auteur tente de démontrer les différentes logiques institutionnelles mises en place en Belgique depuis plus de trente ans au sujet de la gestion publique des fins de carrière et de mettre en évidence les principes fondamentaux qui les rendent légitimes. Elle épingle le déploiement idéologique des discours sur la nécessité absolue de se réformer au risque de voir l'ensemble des systèmes de retraite courir à leur perte. Le caractère indispensable de la réforme, pris comme une donnée, limite le débat public aux moyens à mettre en œuvre pour sauver le financement de la protection sociale et risque d'occulter l'idéal de mieux-être défendu par l'État providence.

Steve Gilson présente la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale, qui remplace les dispositions relatives au minimex, comme la première production législative complète de l'État social actif en Belgique. Le sceau de l'État social actif s'y retrouve en effet à travers des éléments essentiels tels que ceux d'activation, de responsabilisation, d'individualisation et de contractualisation. Si les modifications matérielles ne semblent pas extraordinaires par rapport au passé, c'est avant tout l'encadrement idéologique qui est rénové dans une perspective tout à fait différente de celle qui prévalait auparavant : la société n'a plus la responsabilité collective de l'exclusion sociale mais le devoir, avec l'individu, de l'intégration sociale par le biais essentiellement d'une activité.

Bernard Conter présente deux dispositifs d'activation développés en Belgique dans le but d'accroître le taux d'emploi : les agences locales pour l'emploi (ALE) et les Titres-services. Le premier dispositif, bien que né avant la rhétorique sur l'État social actif, a été valorisé par les pouvoirs publics comme instrument au service de ses objectifs d'emplois. Il est appelé à être supprimé et remplacé par le second. Après un bref descriptif des ALE, du contexte qui a présidé à établissement et des enjeux qui les traversent, l'auteur évalue leur mise en valeur dans le

cadre de l'ESA. L'hypothèse est celle d'une légitimation des ALE, non plus sur la base des objectifs initiaux, mais bien sur celle de leurs résultats et de leur contribution aux nouveaux objectifs que s'assigne l'ESA. On assisterait à une sorte d'effet de renforcement, l'ESA revalorisant les ALE comme un des instruments utiles de sa politique. Le développement des Titres-services conforte cette hypothèse, ces derniers répondant à certaines critiques émises sur le statut des travailleurs en ALE. Cette réforme poursuit des objectifs ambitieux en termes de création d'emplois, mais ne rassemble pas toutes les conditions nécessaires au développement d'emplois de qualité.

C. L'ESA porteur d'un nouveau paradigme ?

Les trois dernières contributions invitent le lecteur à sonder les fondements de l'ESA au moyen d'une réflexion philosophique ou socio-anthropologique, et pose plus explicitement la question du changement de paradigme dont il pourrait être porteur.

Christian Arnsperger estime qu'à la faveur du retour d'une ancienne vision libérale de la société dans le projet de l'ESA, on assiste dans les pays occidentaux, en début de 21^e siècle, à une modification profonde des notions de responsabilité et de solidarité. Cette modification inédite doit être reliée aux nouvelles conditions économiques et technologiques caractérisant le monde globalisé. Le concept devenu traditionnel de solidarité de la collectivité à l'égard des individus s'est assez largement inversé – ou, en tout cas, risque dans un certain nombre de pays de s'inverser – en un concept paradoxal de solidarité de l'individu envers la collectivité. L'auteur indique que l'emprise de cette « solidarité inversée » sur nos esprits dépend non seulement du contexte socioéconomique, mais aussi de mouvements idéologiques de fond dans les représentations sociales, auxquels cette contribution fait une place importante.

Thomas Périlleux s'intéresse pour sa part à la notion d'employabilité, puisque l'ESA vise à transformer les individus, de bénéficiaires supposés passifs en sujets actifs de leur trajectoire de vie. Cette notion est inscrite dans le projet d'activation de l'État social, où elle est associée à une approche « dynamique » des individus. C'est aussi une notion ambiguë et nomade, qui est passée du domaine médico-social à celui des politiques publiques et managériales en connaissant plusieurs inflexions importantes. Le texte s'efforce de saisir ses ressorts idéologiques et la figure anthropologique qui la soutient : celle d'un *sujet entrepreneur* de sa propre vie, maître de sa mobilité et de ses engagements. Si cette figure est susceptible d'interprétations différentes selon les politiques d'activation promues, elle marque néanmoins une rupture idéologique profonde. En conclusion, l'auteur s'interroge sur les enjeux normatifs

associés à cette rupture, en termes de responsabilités et en termes de « réalisation » de soi.

Matthieu de Nanteuil-Miribel et Hervé Pourtois s'interrogent enfin sur les fondements normatifs du projet d'ESA, visant à promouvoir l'intégration par le travail et à dépasser la dérive bureaucratique de l'État providence. Après avoir diagnostiqué les lignes de force de l'État providence, ils montrent que l'ESA évolue dans quatre directions principales : (1) une *mise sous condition* du découplage de principe entre le travail et l'échange marchand, qui constituait pourtant jusqu'à présent le noyau philosophique de l'État social ; (2) une *efficacité* accrue en matière d'utilisation des ressources disponibles, mais qui conduit paradoxalement à renforcer l'*utilitarisme* de l'intervention publique, en faisant de la minimisation des dépenses un objectif permanent de l'action politique ; (3) une *revalorisation du marché* dans la socialisation des adultes, au risque de confondre l'intégration sociale avec la simple participation à un marché du travail considéré comme un donné et (4) une *naturalisation* des mécanismes de production du risque social et, parallèlement, une méconnaissance des sources de l'inégalité contemporaine. Ils s'appuient, en conclusion, sur les approches de la *Théorie critique* (Habermas, Honneth) pour proposer des réorientations de l'action publique dans le champ social.

Nous n'avons pas voulu de chapitre de conclusion à cet ouvrage. Il est en effet souvent périlleux d'extrapoler les dynamiques en cours et un tel exercice risque toujours de survaloriser les tendances dominantes du moment. Plus modestement, nous avons souhaité clôturer cette introduction par un retour réflexif sur quelques thématiques importantes abordées dans cette recherche.

IV. Quelques pistes de réflexion complémentaires

Les trois premières sections de cette introduction ont présenté les développements de notre projet de recherche. À partir d'une interrogation commune sur l'émergence d'un nouveau discours et des politiques qui semblaient le mettre en œuvre, nous avons tenté de clarifier et de réinterpréter la notion d'ESA. Le travail effectué porte essentiellement sur la déconstruction du concept et l'évaluation empirique des changements politiques ou institutionnels. Si nous voulions résumer très succinctement les points de consensus, nous pourrions dire que la majorité des auteurs de l'ouvrage soutient que l'État social actif et ses manifestations attestent d'un changement de paradigme dans l'histoire de l'État social belge. Ce qui distingue finalement les approches des différents auteurs, c'est le poids relatif qu'ils accordent, dans l'analyse, aux acteurs, aux idées et aux institutions. En cela, ils s'inscrivent chacun de manière

caractéristique dans l'un des quatre courants de l'analyse contemporaine du changement des États providence.

Le premier courant a été développé notamment par Paul Pierson (1994 et 2001) qui insiste sur la dépendance de chemin – ou, comme le dirait Merrien (1997), sur l'empreinte des origines. En d'autres termes, selon Pierson, les choix initiaux déterminent les futurs possibles. Son analyse porte pour l'essentiel sur les pensions et met en évidence le peu de changement par rapport aux choix historiques posés, les institutions une fois créées limitant les choix des acteurs. Cette approche tient peu compte des idées dans l'analyse historique et met l'accent sur les continuités (Pierson, 2001). L'approche de Palsterman qui souligne les régularités et la persistance des compromis sociaux d'origine s'inscrirait plutôt dans cette tradition.

Une deuxième approche, soutenue par exemple par Palier, admet l'importance des choix institutionnels initiaux, tout en soulignant que des changements apparemment marginaux dans les politiques peuvent altérer la nature des systèmes de protection sociale. Il cite à ce propos les exemples de la contribution sociale généralisée (CSG) en France – qui marque le passage des cotisations vers la fiscalité – ou celui de la couverture médicale universelle (CMU) en matière de santé, comme des innovations au départ marginales mais qui vont bouleverser la nature de l'État providence français. Il s'agit dès lors d'une bifurcation de sentier consécutive à des changements apparemment mineurs et incrémentaux. Dans ce cadre, selon Palier, la France glisserait d'un modèle continental/bismarckien vers un modèle libéral. La contribution de Gilson s'inscrit dans cette ligne puisqu'il diagnostique un changement de nature de l'État providence belge, un véritable basculement institutionnel et politique. Le domaine des soins de santé (Ficher, 2005), non traité dans notre ouvrage, semble également emblématique d'un secteur susceptible d'être profondément bouleversé à partir d'un changement marginal. C'est ainsi qu'en Belgique le « maximum à facturer » (MAF) fut présenté par Frank Vandenbroucke simultanément comme une modernisation et amélioration de l'ancienne franchise, et comme « l'invention de la protection sociale contre le ticket modérateur » pour les plus démunis, la nouvelle franchise étant calculée en fonction des revenus et de la composition du ménage. Le MAF permet de justifier des augmentations importantes du ticket modérateur qui interviennent dans la foulée. Dans la même logique, les augmentations du ticket modérateur doivent autoriser, à terme, l'extension du dispositif du MAF. En d'autres termes, sous couvert de continuité (prolongation de la franchise), on assiste en réalité dans ce secteur à une rupture paradigmatique, caractérisée par le recul significatif du principe de l'assurance sociale à la faveur de la générali-

sation d'un dispositif de remboursement déterminé par la situation personnelle des bénéficiaires.

Une troisième approche dans l'analyse contemporaine du changement des États providence, soutenue par exemple par Barbier et Thérêt (2004) ou Crouch (2004), reconnaît également les dépendances de sentier, mais considère que, dès l'origine, les systèmes sont hybrides, au sens où ils se composent de plusieurs répertoires. Ainsi la France serait bismarckienne et beveridgienne selon les secteurs et selon les époques. Il n'y a pas de changement d'un modèle vers un autre mais plutôt une capacité de variation autour de ceux-ci. À la différence des deux approches précédentes, ces auteurs mettent en exergue les diversités institutionnelles et leur éventuelle absence de complémentarité. Ce diagnostic se retrouve ici dans la contribution de Boyer qui souligne la grande diversité des expériences nationales. Reman et Pochet, qui perçoivent, en Belgique, un basculement autour d'un l'axe corporatiste (d'un État providence corporatiste/social-démocrate vers un État providence corporatiste/libéral) s'inscrivent aussi dans cette ligne.

Finalement dans une quatrième approche, Streeck et Thelen (2005) mettent plutôt l'accent sur la marge de manœuvre dont disposent les agents pour réinterpréter les institutions. Le changement est perçu comme un phénomène permanent, continu. Si les institutions demeurent identiques en apparence, les objectifs poursuivis à travers elles peuvent varier dans le temps. Pour autant, il n'y a pas nécessairement de complémentarité institutionnelle (voir aussi Boyer, 2004) : les institutions sont créées à des moments différents et incorporent donc des compromis historiques distincts. La thèse développée par Orianne, dans cet ouvrage, sur la réinterprétation des paradigmes par les acteurs (agents) et leur capacité à subvertir (éventuellement) les institutions s'inscrit clairement dans ce courant. De même, la contribution de Conter sur les réformes des ALE illustre comment, sans évoluer dans sa forme, une institution peut voir son contenu réinterprété.

Si la plupart des auteurs admettent – quelle que soit la perspective adoptée – qu'une série de changements sont perceptibles dès le début des années 1990 et que des formes d'activation sont présentes dès les origines de la sécurité sociale belge, il n'en demeure pas moins que la déclaration gouvernementale de 1999 qui consacre un chapitre à l'État social actif, semble donner le signal d'une cohérence resserrée dans les changements des institutions et instruments, mais aussi dans les représentations des différents acteurs concernés, depuis les dirigeants politiques, jusqu'aux bénéficiaires de prestations. Il convient dès lors de s'interroger sur les conditions du changement de paradigme, ou en d'autres termes, sur ce qui pourrait expliquer qu'une société divisée en piliers, en communautés linguistiques aux intérêts divers, aux multiples

points de veto inscrits dans son système institutionnel, semble basculer en quelques mois dans un consensus large sur la nécessité d'articuler les politiques sociales autour de la notion d'État social actif.

On ne peut sous-estimer l'effet symbolique, voire performatif, d'un label qui s'insurge contre les pratiques d'un État social désormais considéré comme désuet et inadapté à une vision « moderne » du sujet capable de négocier sa propre trajectoire, son propre arrangement avec la société, avec l'État et surtout avec le marché (Gilson). Dès son apparition officielle dans la déclaration gouvernementale, l'appellation d'« État social actif » semble conduire chacun à réinterpréter son rôle, son action, son histoire, les règles qu'il édicte ou auxquelles il se trouve soumis, à la lumière de cette nouvelle approche normative de l'interaction entre l'individu et l'État social (Orienne, Périlleux). Le projet même de cet ouvrage contribue en un sens à renforcer l'effet symbolique de l'expression « État social actif », il concourt à son existence, sa réalité. Mais cette explication est-elle suffisante ?

On peut aussi avancer l'hypothèse que, lorsque le changement social s'impose comme une évidence, avec autant de facilité et de rapidité, c'est en raison d'une conjonction improbable de conditions d'accélération du changement ou de création de nouvelles institutions (Boyer, Cassiers et Lebeau). La législature arc-en-ciel (1999-2003) illustre sans doute un tel phénomène, relativement exceptionnel dans l'histoire belge. En effet, l'arrivée au pouvoir d'une majorité libérale-socialiste-écologiste constituait un terreau particulièrement propice à l'épanouissement d'un concept comme l'ESA, emblématique de la « troisième voie ». Dans ce contexte précis, le rôle central joué par Frank Vandebroucke en tant qu'« entrepreneur politique » mettant en cohérence les actions et les idées (au du moins le tentant) s'explique probablement par sa maîtrise simultanée des registres théorique (Docteur en sciences économiques, professeur), idéologique et politique (ancien président du parti socialiste flamand SPA), et enfin technique (ministre de la Prévoyance sociale), et ce tant à l'échelon national qu'europpéen. C'est dans le champ de ses compétences, pendant cette période, que la cohésion entre les différents registres apparaît la plus forte. Le ministre semble poursuivre un programme clair, déterminé, systématique et toujours justifié point par point dans le cadre du paradigme de l'« État social actif » qu'il a lui-même élaboré. Chaque réforme s'appuie sur un discours théorique ou idéologique, chaque discours témoigne d'une connaissance pointue des institutions et des instruments. Certaines réformes belges s'inspirent des recommandations européennes, et, simultanément, le Ministre joue un rôle essentiel dans l'émergence d'un discours européen autour de la pauvreté et de l'exclusion sociale, des pensions et finalement des soins de santé. Il mobilise d'ailleurs à cette fin de grands

intellectuels européens lors de la présidence belge de 2001 (Atkinson *et al.*, 2002 ; Esping-Andersen *et al.*, 2001 ; McKee *et al.*, 2002).

Si l'on admet cette dernière hypothèse, il convient de s'interroger sur la pérennité d'une vision sans doute cohérente, mais liée à ce point à une personnalité et/ou à une conjoncture politique relativement exceptionnelle dans l'histoire politique belge. L'État social actif a-t-il suffisamment subverti les acteurs et les institutions pour que le changement de paradigme dont il est porteur structure de manière durable les politiques sociales ?

Au demeurant, là où l'approche théorique semblait permettre deux « mondes » possibles de l'État social (version de gauche/version de droite, voir Arnsperger et Bonvin-Moachon), il y a loin, aujourd'hui, du discours à la réalité. Les propositions initiales ont dû s'arranger des multiples compromis d'un système politique fragmenté et les réalisations se sont en définitive concrétisées au sein d'une enveloppe budgétaire fermée (Reman et Pochet) qui a, très vite, condamné les investissements sociaux nécessaires à la mise en œuvre d'une version « de gauche » de l'ESA. Au fil du temps, la justification des contrôles accrus a fait appel à la responsabilisation individuelle des bénéficiaires plutôt qu'à une approche rawlsienne de justice sociale envers les plus démunis (de Nanteuil-Miribel et Pourtois), au mépris d'ailleurs de la responsabilisation d'autres acteurs économiques et sociaux. Le label même d'« État social actif » paraît désormais abandonné par la plupart des acteurs politiques et sociaux.

L'histoire dira si le paradigme de l'État social actif était promis au bel avenir qu'a connu l'État providence. Mais l'histoire récente nous aura appris que la congruence accidentelle ou suscitée des discours théorique, idéologique, politique, et de réformes concrètes n'est pas seulement le signe du changement, mais aussi son moteur. Elle nous indique comment produire le changement et suggère peut-être au GRIDES le projet de ses travaux futurs.

Références

- Aglietta, M. et Rebérioux, A. (2004), *Dérives du Capitalisme financier*, Albin Michel, Paris.
- Arcq, E. et Blaise, P. (1994), « Des fondements idéologiques de la sécurité sociale », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 1453-1454, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.
- Atkinson, T., Cantillon, B., Marlier, E. et Nolan, B. (2002), *Social Indicators – The EU and Social Inclusion*, Oxford University Press, Oxford.
- Barbier, J.-C. et Théret, B. (2004), *Le nouveau système français de protection sociale*, La Découverte, Paris.

- Boyer, R. (2004), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Éditions Odile Jacob, Paris.
- Conseil européen (2000), Conseil européen de Lisbonne, *Conclusions de la Présidence*, 23 et 24 mars 2000.
- Crouch, C. (2004), « Mort et résurrection du capitalisme organisé », in Lequesne, Ch. et Surel, Y. (dir.), *L'intégration européenne*, Sciences Po, Paris, pp. 57-77.
- Esping-Andersen, G. (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Polity Press, Cambridge.
- Esping-Andersen, G. (2002), « Towards the Good Society, Once Again ? », in Esping-Andersen, G., Gallie, D., Hemerijck, A. et Myles, J. (eds.), *Why we Need a New Welfare State*, Oxford University Press, Oxford, pp. 1-25.
- Esping-Andersen, G., Gallie, D., Hemerijck, A. et Myles, J. (2001), « A New Welfare Architecture for Europe ? », Rapport soumis à la Présidence belge de l'Union européenne, septembre 2001.
- Ficher, I. (2004), « La responsabilité du patient dans l'assurance obligatoire soins de santé », *Revue belge de sécurité sociale*, pp. 885-915.
- Giddens, A. (1994), *Beyond Left and Right : The Future of Radical Politics*, Stanford University Press, Stanford.
- Giddens, A. (1998), *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Polity Press, Cambridge.
- Giddens, A. et Blair, T. (2002), *La troisième voie. Le renouveau de la social-démocratie*, Seuil, Paris.
- Hall, P. A. (1993), « Policy Paradigms, Social Learning and the State : The Case of Economic Policy-making in Britain », *Comparative Politics*, Vol.25, n° 3, pp. 275-296.
- Hall, P. A. et Soskice, D. (eds.) (2001), *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press, Oxford.
- Hay, C. (2002), « Common Trajectories, Variable Paces, Divergent Outcomes ? Models of European Capitalism Under Conditions of Complex Economic Interdependence », Paper presented at the Biannual Conference of Europeanists, Palmer House Hilton, Chicago, 14-16 March 2002.
- Hemerijck, A. et van Kersbergen, K. (1999), « Negotiated Policy Change : Toward a Theory of Institutional Learning in Tightly Coupled Welfare States », in Braun, D. et Busch, A. (eds.), *Public Policy and Political Ideas*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, pp. 166-185.
- Ladrech, R. (2000), *Social Democracy and the Challenge of European Union*, Lynne Rienner Publishers, Boulder et Londres.
- Lewis, J. (2002), « Gender and Welfare State Change », Paper for the COST A15 Second Conference « Welfare Reforms for the 21st Century », Oslo, 5-6 April 2002.

- Matagne, G. (2001), « De 'l'État social actif' à la politique belge de l'emploi », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 1737-1738, Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles.
- Merrien, F.-X. (1997), *L'État-providence*, Presses Universitaires de France, Paris.
- McKee, M., Mossialos, E. et Baeten, R. (eds.) (2002), *The Impact of EU Law on Health Care Systems*, P.I.E.-Peter Lang, Bruxelles.
- Palier, B. (2002), « How Can we Analyse the Process of Welfare State Reforms in Continental Europe ? », Paper for the COST A15 Second Conference « Welfare Reforms for the 21st Century », Oslo, 5-6 April 2002 (<http://www.nova.no/nyheter/kalender/COSTa15/Papers/PalierOslo.pdf>).
- Pierson, P. (1994), *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Pierson, P. (2001) (ed.), *The New Politics of the Welfare State*, Oxford University Press, Oxford.
- Pierson, P. (2004), *Politics in Time : History, Institutions and Social Analysis*, Princeton University Press, Princeton.
- Scharpf, F. W. et Schmidt, V. A. (2000a), *Welfare and Work in the Open Economy. Volume I : From Vulnerability to Competitiveness*, Oxford University Press, Oxford.
- Scharpf, F. W. et Schmidt, V. A. (2000b), *Welfare and Work in the Open Economy. Volume II : Diverse Responses to Common Challenges in Twelve Countries*, Oxford University Press, Oxford.
- Serrano Pascual, A. (2004), *Are Activation Policies Converging in Europe ? The European Employment Strategy for Young People*, Institut syndical européen, Bruxelles.
- Streeck, W. et Thelen, K. (2005), *Beyond Continuity : Institutional Change In Advanced Political Economies*, Oxford University Press, Oxford.
- Théret, B. (dir.) (1995), *L'État, la finance et le social : souveraineté nationale et construction européenne*, La Découverte, Paris.
- Vandenbroucke, F. (1999), « L'État social actif : une ambition européenne », Exposé Den Uyl, Amsterdam, 13 décembre 1999 (<http://socialsecurity.fgov.be>).
- Visser, J. et Hemerijck, A. (1997), *A Dutch Miracle : Job Growth, Welfare Reform and Corporatism in the Netherlands*, University of Amsterdam Press, Amsterdam.
- Wacquant, L. (2004), *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Agone, Marseille.